

JUDO CLUB ORRY LA VILLE

📍 4 PLACE DE L'ABBÉ CLIN, 60560 ORRY-LA-VILLE

🌐 JUDORRY.COM

✉ JUDORRY60@GMAIL.COM

☎ 07 68 96 00 20



ATTESTATION QS SPORT

Pour les judokas majeurs :

Le certificat médical attestant l'absence de contre-indication (CACI) à la pratique du judo et du ju-jitsu est obligatoire à la première prise de licence à 18 ans, puis, à partir de 30 ans, tous les 5 ans (30 ans, 35 ans, 40 ans, etc...).

Je soussigné, Madame ou Monsieur _____

Atteste avoir renseigné le questionnaire de santé QS-SPORT (Cerfa 15699*01) et avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.

Date / /

Signature du sportif

Pour les judokas mineurs :

Je soussigné, Madame ou Monsieur _____

En ma qualité de représentant légal de l'enfant

Nom et prénom: _____ née le: _____ / _____ / _____

Atteste qu'il /elle a renseigné le questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur (arrêté du 7 mai 2021) et a répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.

Date / /

Signature du représentant légal